COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 AVRIL 201 $^{\circ}$ olio 134 sur 200

L'an deux mil dix-neuf, le huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Saire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 20 heures 30 minutes, sous la présidence de Madame Duval Maryse, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 01/04/2019

Présents : 10

Maryse Duval, Bruno Biard, Joël Donne, Fabienne Dessaux, Séverine Ricius, François Durieu, Christine Dieutre, Alain Goubert, Denis Decaux, Ginette Lannel.

Absents/excusés: 04

Charles-Henri Ricard (qui a donné pouvoir à Joël Donne), Michel Lahaye (qui a donné pouvoir à Maryse Duval), Etienne Lurois ((qui a donné pouvoir à François Durieu), Philippe Duval

Nombre de conseillers en exercice: 14

Nombre de votants: 13

Secrétaire de séance : Denis Decaux

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2019 a été lu et approuvé.

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°10

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 du CCAS

Mme le Maire présente les écritures du compte administratif pour l'exercice budgétaire 2018 du CCAS

En fonctionnement:

Recettes: 4 377.00 € Dépenses: 3 381.24 €

Soit un excédent de 995.76 € pour l'année 2018

Le report de 2017 est de + 1 165.83 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 2 161.59 €

En investissement:

Recettes:

Dépenses :

- €

Soit un résultat pour l'année 2018 de 0 €

Le report de 2017 est de + 340 €

Soit un excédent d'investissement de 340 €

Soit un excédent cumulé de 2 501.59 €

Mme le Maire cède la présidence à Monsieur Denis Decaux, doyen d'âge, qui met au vote le CA 2018. Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote de Compte Administratif 2018 du CCAS tel que décrit cidessus.

Votants: 11

Pour: 11

Contre : 0

Abstention: 0

Mme le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'assemblée.

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°11

COMPTE DE GESTION 2018 - CCAS

Madame le Maire présente l'état de consommations 2018 fourni par la trésorerie de Neufchâtel en Bray. Celui-ci correspond en tous points avec le compte administratif 2018 du CCAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'état de consommations 2018 du CCAS et demande le compte de gestion 2018 du CCAS à Monsieur le receveur et le valide.

Votants: 13

Pour: 13

Contre : 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°12

AFFECTATION DE RESULTATS du CCAS à la COMMUNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de reprendre dans le budget communal :

- L'excédent de fonctionnement du CCAS de 2 161.59 €
- L'excédent d'investissement du CCAS de 340 €

Votants: 13

Pour: 13

Contre : 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°13

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - COMPLEXE COMMERCIO TOURISTIQUE

Madame le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2018 qui se résument ainsi :

<u>Fonctionnement</u>	
Recettes	21 740,05 €
Dépenses	18 855,40 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice	2 884,65 €
Report année précédente	1 221,09 €
Résultat de clôture	4 105,74 €

<u>Investissement</u>		
Recettes	2 222,00 €	
Dépenses	19 528,70 €	
Soit un résultat de clôture de l'exercice	- 17 306,70 €	
Report année précédente	127 130,90 €	
Restes à percevoir	- €	
Résultat de clôture	109 824,20 €	

	112 020 04 2
Excédent global de clôture	113 929,94 €
Texecuent global ac clotal c	

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Denis Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2018. Madame le Maire ne prend pas part au vote

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le CA 2018.

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention: 0

Mme le Maire remercie ses collègues et reprend la présidence de l'assemblée.

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°14

COMPTE DE GESTION 2018 - COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

Madame le Maire présente l'état de consommations 2018 fourni par la trésorerie de Neufchâtel en Bray. Celui-ci correspond en tous points avec le compte administratif 2018 du Complexe Commercio Touristique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'état de consommations 2018 du Complexe Commercio Touristique et demande le compte de gestion 2018 à Monsieur le receveur et le valide.

Votants: 13

Pour: 13

Contre : 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°15

AFFECTATION DE RESULTATS - COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE

Après avoir délibéré, le conseil municipal, vote l'affectation de résultats comme décrite ci-dessous

<u>Reports :</u>
Pour rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure :

127 130.90 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :

1 221.09 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - D001) de la section d'investissement de : - 17 306.70 € Un solde d'exécution (Excédent - R002) de la section de fonctionnement de : 2 884.65 € Restes à réaliser :

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 AVRIL 201 Folio 136 sur 200

Par ailleurs, la section	d'investissement laisse apparaître des r	estes à réaliser :	
En dépenses pour un r	nontant de:	0	€
En recettes pour un n	ontant de:	0	€
Besoin net de la sectio	n d'investissement :		
Le besoin net de la se	ction d'investissement peut donc être	estimé à : 0	€
Le résultat de la sect report à nouveau pour assurer le financement	ion de fonctionnement doit faire l'obje incorporer une partie de ce résultat da de la section	et d'une affectation par le c ns la section de fonctionneme	onseil Municipal, soit en ent, soit en réserve, pour
Compte 1068 :			
Excédent de fonction	nement capitalisé (R1068)	:	€
<u>Ligne 002 :</u>			
Excédent de résultat	de fonctionnement reporté (R002):	4 105.74	€
Pour rappel Ligne 001 :			
Excédent de résultat	d'investissement reporté (R001):	109 824.20	€
otants: 13	Pour: 13	Contre : 0	Abstention : 0
	DÉLIBÉRATION du 08/04	1/2010 Nº 16	
	DELIBERATION on 00/0	7/6013 - 14 10	

COMPLEXE COMMERCIO-TOURISTIQUE -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le budget primitif 2019 du Complexe Commercio Touristique, assujetti à la TVA par délibération N°7 du 4 février 2010, ainsi qu'il suit :

Sections	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes HT	22 947 €	112 046 €	134 993 €
Dépenses HT	22 947 €	112 046 €	134 993 €

Le budget total est équilibré en dépenses et en recettes à la somme de 134 993 € HT.

Pour: 13 Contre: 0 Abstention: 0

Votants: 13



COMMUNE - COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Madame le Maire présente les écritures comptables de l'exercice 2018 et qui se résument ainsi :

Recettes	441 024,55 €
Dépenses	368 427,83 €
Soit un résultat de clôture de l'exercice	72 596,72 €
Report année précédente	132 890,39 €
Résultat de clôture	205 487,11 €

<u>Investissement</u>	
Recettes	77 764,13
Dépenses	111 412,35
Soit un résultat de clôture de l'exercice	- 33 648,22
Report année précédente	206 850,34
Restes à réaliser en dépenses	- 110 440,00
Restes à réaliser en recettes	54 800,00
Résultat de clôture	117 562,12

Excédent global de clôture 323 0	49,23 €

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Denis Decaux, doyen d'âge qui met au vote le CA 2018. Madame le Maire ne prend pas part au vote Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le CA 2018.

Votants: 11

Pour: 11

Contre : 0

Abstention: 0



DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°18

COMMUNE - COMPTE DE GESTION 2018

Madame le Maire présente l'état de consommations 2018 fourni par la trésorerie de Neufchâtel en Bray. Celui-ci correspond en tous points avec le compte administratif 2018 de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'état de consommations 2018 de la commune et demande le compte de gestion 2018 à Monsieur le receveur et le valide.

Votants: 13

Pour: 13

Contre : 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°19

COMMUNE - AFFECTATION DE RESULTATS

•	éré, le conseil municipal,	vote l'affectation de	résultats	comme	décrite	ci-
dessous						
Reports:		- attacement de Vennée ent	·áriaura :		206.850	34 €
Pour rappel: Excede	ent reporté de la section inv	estissement de lannee ani	erieure		132 800	30 €
	ent reporté de la section For	nctionnement de lannee an	iterieure :		132 090.	,3 y E
Soldes d'exécution :					22 / 40	22 €
Un solde d'exécutio	n (Déficit - 001) de la sec	ction d'investissement de			- 33 040.	.22 t
	on (Excédent - 002) de la s	section de fonctionnemen	t de :	******************	/2 596.	./∠€
<u>Restes à réaliser</u> :						
	on d'investissement laisse ap	•				
En dépenses pour u	ın montant de:				-110 4	
En recettes pour u	n montant de :				54 8	800€
	tion d'investissement :					
Le besoin net de la	section d'investissement p	eut donc être estimé à :			0€	
report à nouveau po assurer le financem <u>Compte 1068</u> :		ce résultat dans la sectio	n de fonctionner	ment, soit e	unicipai, sc en réserve,	ит en , pour
Excédent de foncti	ionnement capitalisé (R106	8)		0€		
<u>Ligne 002 :</u>						
Excédent de résult	at de fonctionnement repo	rté (R002) :	205	487.11 €		
Pour rappel Ligne 00						
Excédent de résult	at d'investissement report	é (R001) :	173	202.12 €		
otants:13	Pour : 13		Contre : 0		Abstentic	n:0
	DÉL TRÉDATTO	N du 09/04/2019 -	N° 20			

COMMUNE -VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Mme Duval, Maire fait lecture des propositions du budget primitif 2019 et répond aux différentes interrogations.

Elle passe en revue tous les articles des deux sections en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le budget primitif 2019, ainsi qu'il suit :

 Sections
 Fonctionnement
 Investissement
 Total

 Recettes
 659 494 €
 268 996 €
 928 490 €

 Dépenses
 463 200 €
 217 500 €
 680 700 €

Le budget est voté volontairement en suréquilibre, en dépenses à la somme de 680 700€ et en recettes à 928 490€.

Votants: 13

Pour: 13

Contre : 0

Abstention: 0



DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°21

VOTE DES TAXES COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de fixer les taux des 4 taxes avec un coefficient de variation proportionnel de 1.000 000, soit :

• Taxe d'habitation :

18.69 (en 2018 18.69 %)

• Taxe foncier bâti :

12.00 (en 2018 12.00 %)

• Taxe foncier non bâti :

33.00 (en 2018 33.00 %)

• CFE :

20.80 (en 2018 20.80 %)

Le produit attendu est de 154 812€

Votants: 13

Pour: 13 Contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°22

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR

Madame le Maire présente des devis (Schiller France SAS, Signalfast) pour l'achat d'un défibrillateur en remplacement du défectueux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide l'achat du défibrillateur chez l'entreprise SCHILLER France SAS, pour un montant de 986€ HT suivant le devis 190PP-TC-02134

Votants: 13

Pour : 13 Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°23

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ BRAY-EAWY

Considérant

Que suite à la délibération n°2019-D03 votée le 27 février 2019 par la Communauté Bray-Eawy et visant à modifier les statuts communautaires, chaque conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire dans les conditions de majorité requises pour la création de l'EPCI.

Que ces conditions sont définies à l'article L5211-1 du CGCT, à savoir : l'accord exprimé des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseillers municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Que cette majorité doit nécessairement comprendre les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée.

Qu'à défaut de délibération des communes membres dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Qu'un arrêté préfectoral approuvera ensuite cette modification statutaire.

La nécessité de modifier l'article 9.5 « Action Socio-Educative » des statuts de la Communauté Bray-Eawy comme ci-dessous.

Version actuelle:

« 9.5 Action Socio-Educative :

- → Organisation ou soutien aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), à caractère communal, intercommunal ou associatif
- ⇒ Point d'Accueil Jeunes (PAJ) ou toute autre structure ou action en faveur des adolescents du territoire communautaire.»

Proposition de version nouvelle :

« 9.5 Action Socio-Educative :

⇒ Organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pendant les vacances scolaires (Hiver, Printemps, été et Automne) et durant les mercredis en période scolaire. »

Considérant

La nécessité de compléter l'article 7.1 « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » des statuts de la Communauté Bray-Eawy comme ci-dessous.

Version actuelle:

- « 7.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - ⇒ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; Plan climat-air-énergie territorial (PCAET):

La compétence SCoT fait l'objet d'un transfert au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray (PETR) ;

Concernant la compétence PCAET, la Communauté Bray-Eawy se réserve la possibilité d'exercer en propre, de déléguer ou de transférer les missions qui y sont affectées au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray (PETR) ou à toute autre personne morale qui s'y substituerait.»

Proposition de version nouvelle :

- « 7.1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - ⇒ Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur; Plan climat-air-énergie territorial (PCAET):

La compétence SCoT fait l'objet d'un transfert au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray (PETR);

Concernant la compétence PCAET, la Communauté Bray-Eawy se réserve la possibilité d'exercer en propre, de déléguer ou de transférer les missions qui y sont affectées au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray (PETR) ou à toute autre personne morale qui s'y substituerait »

Pilotage des projets multimodaux et/ou de comodalité sur le territoire intercommunal dont la Halte ferroviaire de Montérolier Buchy »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte la nouvelle version des statuts de la Communauté Bray-Eawy, telle qu'annexée à la présente délibération et autorise Madame le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Votants: 13

Abstention : 0

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE FAUCHAGE DES VOIES COMMUNALES

Madame le Maire présente des devis (des entreprises Helly, Joly, Dovin, Somoma) pour l'entretien des accotements de la commune pour l'année 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'entreprise DOVIN Willy, pour le fauchage des voies communales suivant son devis 2019-000019 du 21-03-2019.

Votants: 13

Pour: 13 Contre: 0

Abstention: 0

DÉLIBÉRATION du 08/04/2019 - N°25

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Madame le Maire rappelle que l'entreprise JOLY Marcel intervient à la demande pour l'entretien des espaces verts et que ses services sont satisfaisants.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 8 AVRIL 201 Folio 140 sur 200

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de garder l'entreprise JOLY Marcel pour la tonte à la demande sans débroussaillage suivant son devis N° 2019019.

Votants: 13

Pour: 13

Contre: 0

Abstention: 0



INFORMATION 02/2019 du 08/04/2019

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat à durée déterminée de l'agent d'entretien prend fin au 31 mai 2019 et qu'elle le renouvelle pour 1 an à partir du 1^{er} juin 2019.

ELECTIONS EUROPEENNES COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DU DIMANCHE 26 MAI 2019

<u>Présidence</u>	Assesseurs n°1	Assesseurs n°2
Joël Donne	Christine Dieutre	Ginette Lannel
François Durieu	Bruno Biard	Alain Goubert
Michel Lahaye	Fabienne Dessaux	
Maryse Duval	Etienne Lurois	
Maryse Duval	Philippe Duval	Denis Decaux
	Joël Donne François Durieu Michel Lahaye Maryse Duval	Joël Donne Christine Dieutre François Durieu Bruno Biard Michel Lahaye Fabienne Dessaux Maryse Duval Etienne Lurois

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Compte-rendu du rendez-vous avec l'avocat
- Compte-rendu de la réunion de Sivos
- Date commission des travaux : à prévoir prochainement
- Démarrage travaux : Chemin de la Vallée et Ruette à Cats après les vacances de Pâques, en attente du planning
- Bornes à incendie : le débit est réduit du fait de la calcification. O2Bray cherche des solutions
- Réunion du SCOT
- Matériel informatique : une tablette est notée sur le bon de livraison du matériel, Madame le Maire ne l'a jamais eue. Elle a été réclamée, mais ne nous a pas été rendue.
- Nettoyage dans le village : à faire.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30